

## MÉTHODE DE RENSEIGNEMENT DU SIMULATEUR DE MALUS COLLECTIVITÉS \_Version cahier des charges

À la suite de la proposition du ministère concernant le nouveau cahier des charges des emballages, un outil a été créé pour calculer la performance de recyclage des collectivités. Cet outil comprend six étapes qui permettra de connaître :

- Le gisement de déchets d'emballages de la collectivité (reconstitué avec les caractérisations d'OMR),
- Le gisement cible qui correspond au gisement de la collectivité auquel sont appliqué les objectifs de recyclage par matériaux,
- La performance de recyclage des collectivités,
- Les écarts de tonnages entre la performance de recyclage de la collectivité et le gisement cible à atteindre de la collectivité,
- Le montant des sanctions financières appliquées aux écarts au gisement cible (objectif de recyclage).

Cet outil vous permettra d'évaluer vos performances de recyclage et connaître l'impact des sanctions financières et sera un outil de pilotage pour atteindre les objectifs.

Ci-dessous vous retrouverez le détail de chaque étape pour compléter l'outil de calcul correctement.

Les collectivités doivent remplir seulement les cellules vertes, les autres cellules sont calculées automatiquement.

### 1. Étape 1 : données des collectivités et composition des flux

L'objectif de cette étape est de connaître :

- La population et le milieu (typologie ADME) de la collectivité,
- Les principaux flux collectés par la collectivité.

Dans cette première étape, la collectivité doit renseigner :

#### a. La population et le milieu

Population	Milieu	Année

#### b. Les flux collectés

Les tonnages collectés pour chacun des flux en t dans le tableau 1 – Composition des flux (gisement).

flux	Tonnages	Ratios en Kg/hab/an	%
OMR		#DIV/0!	#DIV/0!
Emballages légers		#DIV/0!	#DIV/0!
Verre		#DIV/0!	#DIV/0!
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>

La collectivité doit remplir la composition des flux pour chaque catégorie de déchets à savoir les ordures ménagères résiduelles (OMR), les emballages légers + les papiers graphiques – hors verre (CS), le verre.

La répartition des flux (%) et les ratios sont calculés de manière automatique.

## 2. Étape 2 : Résultats de caractérisation des OMR - grille CITEO

Le tableau ci-dessous permet d'identifier la part d'emballages présents dans les ordures ménagères et en particulier des différents matériaux d'emballages conformément à la grille d'analyse proposée par CITEO. La collectivité doit enseigner le % pour chaque catégorie en fonction des données dont elle dispose. En l'absence de données mesurées selon cette grille, la collectivité peut s'appuyer sur les caractérisations issues du MODECOM ou des analyses qu'elle a pu mener elle-même sur ce flux et reventiler les catégories selon cette grille.

Catégories	%	Tonnes	Ratios en Kg/hab/an
Emballages plastiques		0	0,00
Emballages en alu & acier		0	0,00
Emballages en alu		0	0,00
Emballages en acier		0	0,00
Emballages en papier carton		0	0,00
Emballages briques alimentaires		0	0,00
Emballages en verre		0	0,00
Papiers graphiques		0	0,00
Autres déchets		0	0,00
Fines		0	0,00
Hétéroclites		0	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>

Le calcul des tonnages et des ratios se fait automatique en rapportant la composition des OMR en% à la quantité d'OMR (en tonnes) renseignée à l'étape précédent.

## 3. Étape 3 : Performance de recyclage de la collectivité et niveau de soutiens

Pour remplir cette étape, la collectivité doit se munir de son liquidatif CITEO. Elle doit renseigner dans le tableau suivant :

- Les tonnages soutenus par matériaux (et non pas les tonnages livrés),
- Le montant total des soutiens perçus au titre du tarif unitaire de soutien (TUS), hors soutiens de majoration de la performance.

Ces données correspondent à la performance atteinte par la collectivité et qui sera comparée au gisement cible (étape 5). Le malus ne pouvant pas excéder le montant du TUS, cette donnée permet de limiter le malus calculé à l'étape 6.

Catégories	Tonnages soutenus CITEO	Ratios (en kg/hab/an)	Montant total TUS (hors majoration)
Emballages plastiques		0	
Emballages en alu & acier		0	
Emballages en alu		0	
Emballages en acier		0	
Emballages en papier carton		0	
Emballages briques alimentaires		0	
Emballages en verre		0	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- €</b>

## 4. Étape 4 : Gisement de la collectivité reconstitué (emballages OMR + tonnages soutenus en CS)

Cette étape permet de reconstituer le gisement total d'emballages de la collectivité en additionnant les emballages présents dans les OMR (étape 2) et la performance de recyclage de la collectivité (tonnages soutenus) renseignés à l'étape 3.

Dans cette étape, les collectivités n'ont rien à renseigner, les formules Excel calculeront directement les tonnages, les pourcentages et les ratios avec les résultats des deux étapes précédentes.

Catégories	Tonnages	Ratios (en kg/hab/an)
Emballages plastiques		0
Emballages en alu & acier		0
Emballages en alu		0
Emballages en acier		0
Emballages en papier carton		0
Emballages briques alimentaires		0
Emballages en verre		0
<b>Total</b>		<b>0</b>

## 5. Étape 5 : Gisement cible (gisement x objectifs CDC) et écarts à l'objectif

Cette étape permet de calculer le gisement cible par matériaux de la collectivité. Il correspond aux tonnages à recycler par la collectivité pour répondre aux objectifs de recyclage du cahier des charges.

Il est calculé à partir du gisement reconstitué (étape 4) auquel sont appliqués les objectifs du cahier des charges.

L'écart à l'objectif correspond à la différence entre la performance de recyclage de la collectivité (étape 3) et le gisement cible à atteindre. Si la performance de recyclage de la collectivité est inférieure au gisement cible, alors l'écart de tonnages sera éligible au malus calculé à l'étape 6.

Catégories	Objectifs CDC 2025	Gisement cible	Ecart à l'objectif
Emballages plastiques	50%	0	0
Emballages en alu & acier	NC	NC	NC
Emballages en alu	50%	0	0
Emballages en acier	80%	0	0
Emballages en papier carton	75%	0	0
Emballages briques alimentaires	NC	NC	NC
Emballages en verre	80%	0	0
<b>Total</b>	<b>65%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le calcul est réalisé de manière automatique, les collectivités n'ont aucune donnée à renseigner pour cette étape.

## 6. Étape 6 : Malus appliqué à la collectivité

Le cahier des charges prévoit de sanctionner les écarts de tonnages entre la performance de la collectivité et le gisement cible (étape 5).

Les formules des sanctions financières sont les suivantes :

- Pour les matériaux : (Tonne de référence année N - Tonnes collectée année N) x le facteur de modulation x Tus
- Pour les plastiques : (Tonne de référence année N - Tonnes collectée année N) x 800€ x le facteur de modulation

Années	Facteurs de modulation
2025	0,25
2026	0,5
2027	0,75
2028	1
2029	1

Cette dernière étape permettra de connaître le montant des sanctions financières pour les collectivités en 2025 et en 2029. Le montant des sanctions financières sont calculés pour chaque matériau d'emballages et pour les plastiques.

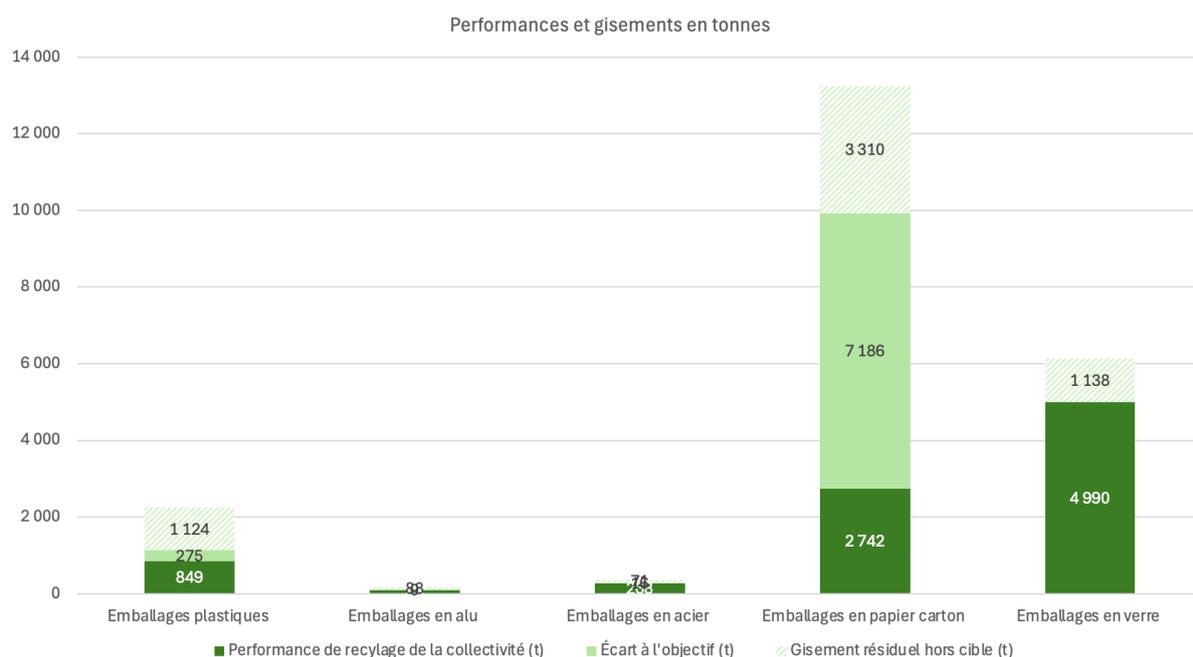
Les malus sont plafonnés à 100% du TUS renseignés à l'étape 3, c'est-à-dire que le malus ne peut pas excéder le montant total des soutiens perçus par la collectivité.

Catégorie	Soutien unitaire (TUS) en €/t	Malus	Malus collectivité 2025
Emballages plastiques		776,00 €	800,00 €
Emballages en alu & acier	NC	NC	NC
Emballages en alu		470,00 €	
Emballages en acier		73,00 €	
Emballages en papier carton		177,00 €	
Emballages briques alimentaires	NC	NC	NC
Emballages en verre		8,00 €	
<b>Total</b>			

Les collectivités n'ont aucune donnée à renseigner pour cette dernière étape.

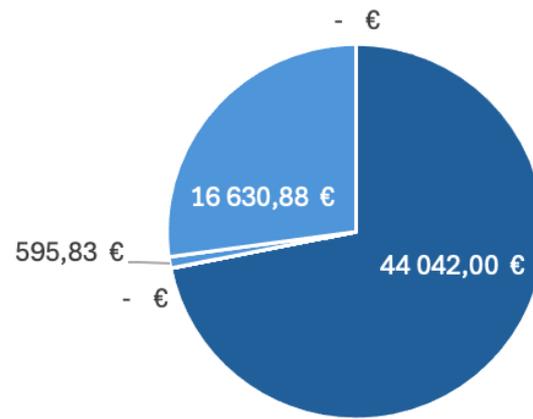
Le simulateur propose une synthèse des données (Performance de recyclage, écart à l'objectif et gisement résiduel hors gisement cible) et des malus sous forme de tableau et de graphiques

Matériau	Performance de recyclage de la collectivité (t)	Écart à l'objectif (t)	Gisement résiduel hors cible (t)
Emballages plastiques	849	275	1 124
Emballages en alu	88	0	88
Emballages en acier	268	16	71
Emballages en papier carton	2 742	7 186	3 310
Emballages en verre	4 990	0	1 138



Matériau	Montant du malus en €
Emballages plastiques	44 042,00 €
Emballages en alu	- €
Emballages en acier	595,83 €
Emballages en papier carton	16 630,88 €
Emballages en verre	- €

### Montant du malus en €



- Emballages plastiques
- Emballages en alu
- Emballages en acier
- Emballages en papier carton
- Emballages en verre